

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
 PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

ON S'ABONNE :
 A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2e.
 A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgois et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

LYON, 8 Septembre.

NOUVEAU MINISTÈRE.

Voici la liste officielle du nouveau ministère, telle qu'elle a été transmise hier par dépêche télégraphique au Courrier de Lyon :

M. Molé, président du conseil et ministre des relations extérieures.
 M. Guizot, ministre de l'instruction publique.
 M. Duchâtel, ministre des finances.
 M. de Gasparin, ministre de l'intérieur.
 M. Persil, ministre de la justice.
 M. Rosamel, ministre de la marine.

En attendant la nomination définitive des ministres de la guerre et du commerce, l'intérim de ces deux ministères sera rempli, celui du premier par M. Rosamel, celui du second par M. Duchâtel.

Le *Moniteur* et le *Journal de Paris* n'ont pas encore donné cette liste, et probablement elle ne nous arrivera de Paris que demain. On peut remarquer l'espèce de contradiction qui existe dans la conduite du pouvoir qui fait publier à Lyon ses dernières résolutions alors qu'elles ne sont pas encore officiellement connues à Paris.

M. Guizot a obtenu ce qu'il désirait, c'est-à-dire, cinq places pour lui ou ses amis dans le ministère : il fera manœuvrer à sa volonté MM. Duchâtel, Gasparin, Persil et Remusat (c'est à ce dernier qu'est réservé le portefeuille du commerce). Il ne restera de voix indépendantes de la sienne que celles de MM. Molé, Rosamel et Soult qui doit prendre le portefeuille de la guerre. M. Soult se renfermera dans sa spécialité ; M. Rosamel est peu dangereux ; M. Molé seul, qui paraît remplir dans la nouvelle organisation du cabinet le rôle que M. Montalivet jouait dans l'ancienne, pourrait gêner les doctrinaires.

Le roi, à ce qu'il paraît, a refusé de laisser à M. Guizot le pouvoir de dissoudre les chambres à sa volonté ; il restera au chef des doctrinaires la ressource de rendre cette dissolution indispensable, et cela lui sera facile, car il va s'établir, entre MM. Guizot et Thiers, une guerre sourde qui doit partager de telle sorte les forces des partis dans la chambre que pour obtenir une majorité quelconque, force sera bien de consulter le pays, c'est-à-dire, pour parler beaucoup plus exactement, de consulter les électeurs.

Nous rappelons aux électeurs qu'ils ont jusqu'au 30 de ce mois pour se faire inscrire sur la liste électorale ou pour réclamer la radiation de ceux qui seraient indûment inscrits. Le changement de ministère rend une dissolution de la chambre très-probable, et l'état de désorganisation dans lequel se trouve le tiers-parti donnera nécessairement aux partis tranchés une importance plus grande que celle qu'ils avaient auparavant. Il est à croire que dans la crise qui commence, les hommes insignifiants disparaîtront de la scène politique pour faire place aux hommes de conviction dont les opinions bien arrêtées obligeront enfin le gouvernement à se décider, soit pour la souveraineté du peuple, soit pour la souveraineté d'un seul.

Le ministère est à peu près connu ; c'est un ministère doctrinaire, c'est M. Guizot et ses co-religionnaires politiques, c'est le ministère que la chambre a chassé et qui rentre dans son pouvoir, furtivement, entre deux sessions, pour jouir quelques mois d'une position que la chambre, si elle osait résister à la volonté d'un seul, leur arracherait.

D'UN MINISTÈRE A LA VAPEUR.

LETTRE DU SIEUR LA MANIVELLE A M. MONTALIVET, COURTIER-MARRON,
 CHARGÉ DE RECRUTER LE MINISTÈRE IMPOSSIBLE.

Faut des ministres, pas trop n'en faut.
 MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*.

Monsieur le courtier-marron,

On a beau crier contre les ministres, et Dieu sait qu'on ne s'en fait pas faute, il n'en reste pas moins constant qu'il en faut.

Pas trop, mais assez.

Il en faut comme, au dire des naturalistes, il faut des reptiles, des boas, des vipères, des lézards verts, des moustiques, des araignées, des marigons et généralement toutes sortes de bêtes immondes et malfaisantes, pour pomper, disent-ils, les miasmes délétères, et assainir ainsi l'air que respire l'homme. Bien obligé, Messieurs.

Vous êtes mordu par un serpent à sonnettes, et vous mourez du coup, c'est possible ; mais ce serpent à sonnettes a parfaitement purifié l'air que consomment vos héritiers. Vous n'avez donc pas à vous plaindre : il y a compensation. La Providence ne manquait certainement pas de moyens quand elle a créé le monde.

Il en est de même des ministres. Le ministre peut vous faire beaucoup de mal, vous ruiner, vous emprisonner, vous assommer ; mais, à cela près, quelle utilité ! C'est aux ministres que vous devez vos belles matinées d'été, vos belles journées de printemps, vos belles soirées d'automne, vos belles récoltes, vos beaux fruits, vos beaux melons, vos belles hultres, tout !

Cela posé, tout bon citoyen, tout véritable ami du gouvernement et des cétacées, de l'ordre de chose et des légumes, doit mettre à la disposition de l'autorité tout ce qu'il a de lumières et de zèle, pour l'aider à se tirer

cherait dans les huit premiers jours de sa convocation. Les portefeuilles dont le *Moniteur* va nous annoncer demain la distribution, sont des portefeuilles volés qu'il faudra bientôt rendre, et les ministres de demain le savent bien. Ils n'ignorent pas que chacun d'eux ne brille en face de la nation que par une impopularité toujours croissante. M. Guizot, le transfuge de Gand, sait bien tout ce que pensent de lui ceux qui ont pris au sérieux la révolution de juillet. M. Sébastiani, compromis vingt fois dans les roueries diplomatiques, ou M. Soult, ce héros de Lyon, savent bien qu'ils ne gouverneront que par la crainte, et que l'armée les apprécie à leur juste valeur comme gouvernants. Nous passons M. Duchâtel sous silence, et surtout M. Persil, le lieutenant zélé des ordres impitoyables, le plus ardent champion des lois de septembre, celui qui disait que le ministère du 11 octobre saurait mettre la charte en pièces, si la nécessité l'exigeait. Enfin, nous aurons M. Molé qui vient au ministère avec la réputation d'un colporteur de portefeuilles, M. Molé à qui l'on accorde du savoir-vivre, de l'esprit de salon et de belles manières. Si le peuple n'est pas content d'un tel président du conseil, il sera vraiment bien difficile !

Chacun verra dans l'avènement des doctrinaires une insulte faite à la chambre élective, qui le mérite bien, une négation formelle du système représentatif ; car les députés s'étaient suffisamment prononcés à deux époques différentes contre les doctrinaires qui ne sont jamais entrés au cabinet qu'en l'absence des chambres, et qui ont été deux fois renversés, en 1834 par la première adresse de la législature actuelle, en février 1836 par le vote sur la réduction des rentes.

Aussitôt que les ordonnances de nomination auront paru la chambre se trouvera dégagée de l'obligation morale de soutenir le pouvoir dans ses actes. Elle reprendra ses droits ; elle pourra, si elle l'ose, refuser de marcher avec des hommes dont elle n'approuve pas le système, et que déjà deux fois elle a culbutés.

Les doctrinaires ne sont pas l'expression des majorités. Cela est un fait matériel. Or, un ministère qui ne représente qu'une coterie, devient usurpateur. Dans cet état de choses le système représentatif n'est plus qu'un mot qui sert à déguiser une oligarchie ou l'absolutisme d'un seul.

On dit que M. Plougoulm sera nommé préfet de police à la place de M. Gisquet. Nous ne savons si cette promotion contribuera à sauver la France des anarchistes ; mais il est certain que les journalistes n'auront pas lieu de s'en féliciter.

L'ouvrier Dufavel existe toujours, mais sa position devient de plus en plus pénible. Hier à six heures du soir, les puisatiers étaient parvenus, en profondeur, au niveau du point où il se trouve. Ils ont commencé à creuser une galerie horizontale, mais aussitôt un fort éboulement a englouti les travailleurs dans le sable jusqu'aux épaules.

Les soldats du génie les ont retirés sains et saufs ; ce puits a été immédiatement comblé.

La secousse donnée par l'éboulement a été ressentie par Dufavel, bien qu'il se trouve à plus de vingt pieds du point où elle a eu lieu ; le sable qui le couvre a été ébranlé et ses jambes maintenant sont tellement engagées, qu'il ne peut les remuer.

Le génie continue ses travaux : le puits carré qu'il creuse est arrivé, aujourd'hui à midi, à seize mètres (50 pieds

d'entre le zist et le zest où l'a placée trop souvent, sur la corde de l'opinion publique, l'absence infiniment trop prolongée de ses balanciers responsables. C'est ce que j'ai opéré. Les études toutes particulières que j'ai faites des lois de la mécanique, me permettent de vous offrir un résultat satisfaisant. C'est moi qui suis l'inventeur du tourne-broche éternel, de la voiture qui marche à reculons, du rasoir à faire la barbe à quarante mille hommes à la fois, du cheval de carton à l'usage des dandies qui n'ont pas de quoi acheter du foin, de la marmite autoclave-économique à l'usage de ceux qui n'ont rien à mettre dedans, de la quenouille à filer la toile des araignées, du tilbury aérien, trainé par des hannetons, etc. etc. ; le tout, à la vapeur, et par actions de 200 francs, n'ayant absolument rien à perdre, si ce n'est leur capital.

« C'est bien le diable, » me suis-je dit, l'autre jour, à la première nouvelle de la crise ministérielle, « c'est bien le diable, si moi qui ai déjà confectionné tant de machines, je ne parviens pas à confectionner un ministère ! »

Et en effet, je suis parvenu à en fabriquer un. Celui dont j'ai l'honneur de vous transvaser ci-inclus le modèle en bois et en ferblanc (*franc de port*), me semble remplir toutes les conditions désirables de solidité, de docilité, de capacité et d'économie. Quelles sont, là, entre nous, Monsieur le courtier-marron, les véritables fonctions d'un ministère, dans une monarchie constitutionnelle ? Ce n'est pas d'avoir une volonté à soi, tant s'en faut ! C'est de n'en avoir pas d'autre que celle de n'en point avoir. C'est de dire : Oui, quand on vous demande oui ; de dire : Non, quand on vous demande non ; de ne rien dire, quand on ne vous demande rien ; et de tout signer, de tout approuver, quand on vous demande d'approuver tout et de signer tout. Et voilà,

Voilà, voilà, voilà,
 Voilà le ministre français !

de profondeur. L'ouvrage marche très-lentement, mais offre toutes les chances de sécurité possible. On travaille dans le sable pur : il est probable que dans la journée de demain vendredi, le sort de Dufavel sera décidé.

Dans une de ses dernières séances, le conseil municipal de la ville de Lyon, a voté, en faveur de M. Christophe Martin, son maire, les fonds nécessaires à l'achat et à l'entretien annuel d'une voiture et de deux chevaux.

Afin sans doute que M. Martin puisse représenter plus dignement la cité qu'il administre avec tant de peines et aussi tant de succès.

Dimanche dernier, à 7 heures du soir environ, deux dames fort élégamment vêtues se promenaient sur le quai St-Clair près la barrière, lorsqu'elles se sont aperçues, aux exclamations des autres promeneurs, que leurs deux robes de soie avaient été couvertes par derrière d'acide sulfurique et étaient brûlées en plusieurs endroits. Elles se sont empressées de se dérober à la curiosité gênante du public, en traversant une allée qui conduit du quai à la rue Royale.

Une demi-heure après, une autre jeune dame qui donnait la main à un petit enfant et qui avait aussi une robe de soie noire, s'est senti brûler la jambe par derrière et en se retournant elle a reconnu que de l'acide sulfurique avait aussi été jeté sur sa robe ; quelques gouttes étaient tombées sur son bas et lui avaient occasionné une brûlure. On s'est empressé autour d'elle, et on a réparé tant bien que mal avec des épingles les solutions de continuité faites par l'acide corrosif dans le soyeux tissu, mais on n'a pu découvrir l'auteur de cette infernale plaisanterie. Un Monsieur qui se trouvait près de là a seulement dit en ricanant : *Ne vous désolerez pas, Madame, ce n'est qu'une plaie d'argent !* Ce Monsieur pouvait se tromper, car quelques gouttes de cette liqueur touchant la peau pourraient y occasionner de graves lésions.

Il paraît du reste qu'il y a une conspiration contre les robes de soie, nous ne savons dans quel but ; car deux jours auparavant on avait arrêté dans la rue d'Amboise un individu qui venait de brûler par le même procédé la robe d'une nymphe de ce quartier. Moins heureux que ses imitateurs, celui-là a été mis à la disposition de l'autorité qui découvrira peut-être par lui la clé de cette infâme énigme. C'est un garçon teinturier attaché à l'établissement de M. V...

(Commerce.)

On nous écrit de Nyons, le 5 septembre :

M. Ailhaud de Brisis, député de la Drôme, se rendait de Carpentras à Nyons. Il était dans une voiture avec ses deux fils, jeunes gens de 15 et de 18 ans. Une autre voiture suivait et était occupée par Mme de Brisis et sa femme de chambre. Tout-à-coup un troupeau considérable de moutons envahit l'étendue tout entière de la grande route ; leurs bêlements et le désordre de leur marche effraient les chevaux de la voiture où se trouvait M. de Brisis. Les chevaux prennent le mors aux dents et la voiture ne tarde pas à verser. Un des jeunes gens a eu le bras fracturé ; M. de Brisis a été grièvement blessé dans la région des reins. — Une fatalité malheureuse semble s'attacher à certaines familles : il y a quelques années Mme de Brisis se cassa la jambe en tombant sur un escalier. Une seconde chute a dernièrement amené un accident à peu près semblable, et cette dame revenait de prendre les eaux pour achever sa guérison, lorsqu'est arrivé l'affreux événement que nous avons raconté tout à l'heure. — Il y a bientôt sept ans, un jeune enfant de M. de Brisis se noya dans une baignoire.

Comme personne ne se doute de cela, vous répugnez peut-être à l'avouer ; mais soyez sans crainte, convenez-en, je vous promets le secret.

Or donc, la machine dont j'ai l'honneur de vous entretenir est extrêmement propre à ces importantes fonctions. Elle se compose, comme vous pouvez le voir, de sept automates qui lèvent les bras, les jambes et le fémur ; qui signent, qui ouvrent la bouche, secouent la tête et haussent les épaules ; qui enfin profèrent des espèces de grognements : *koui, kouï, kouï, — zon, zon, zon*, ressemblant, comme deux gouttes d'eau, aux *oui* et aux *non* de la personne la plus spirituelle de la société.

Ces grognements sont produits par une espèce d'orgue de Barbarie, placée dans l'intérieur du fauteuil sur lequel les automates sont assis, et fort analogue, sous le rapport de l'harmonie, à ceux que M. Meyerbeer insinue dans ses opéras. Il suffit d'un tour de manivelle pour faire rendre à tel ou tel de ces automates un de ces sons, affirmatifs ou négatifs, selon la manière de s'en servir, comme aussi pour leur imprimer toutes les grimaces délibératives ci-dessus relatées.

Rien ne serait donc plus commode. 1° On aurait toujours là son conseil sous la main, le jour, la nuit, à toute heure et en toutes saisons ;

2° La cour pourrait l'emporter dans ses voyages, en l'emballant avec sa batterie de cuisine ;

3° Voudriez-vous délibérer ? Jamais d'observations, de réflexions, de contradictions, d'oppositions. Vous donnez un tour de manivelle, et vous ne recueillez que des grognements conformes à vos desirs.

Êtes-vous pour l'intervention en Espagne ? En avant la manivelle : *Koui ! kouï ! kouï !* et ainsi de suite jusqu'à sept. Vous avez sept *oui* parfaitement articulés. L'intervention est enlevée à l'unanimité.

N'êtes-vous pas pour l'amnistie politique ? En avant la manivelle ! Répondez, automate de la guerre : *Zon !* Répondez, automate des finances : *Zon !* Répondez, automate du commerce : *Zon ! zon ! zon !* et ainsi des autres.

M. de Brisis est un médecin distingué, fils d'Ailhaud de Brisis, inventeur d'un médicament connu sous le nom de *poudre Ailhaud*.

L'année dernière, quand le choléra exerçait ses ravages à Nyons, M. de Brisis prodigua ses soins avec un rare désintéressement à toutes les classes d'habitants de notre ville. Son sang-froid et sa fermeté contribuèrent beaucoup à calmer nos imaginations méridionales, et préservèrent sans nul doute du développement de la maladie un grand nombre de personnes plus effrayées encore que malades.

Les marins d'eau douce, pas plus que les autres, ne se piquent de politesse et surtout de sensibilité. En voici un nouvel exemple :

Le bateau à vapeur, parti de Lyon le 4 septembre, aborde à Valence pour déposer et prendre des voyageurs. (Cette opération se fait ordinairement avec une rapidité et une imprudence qui amènent toujours quelque incident, sinon quelque accident. Par exemple, le jour même dont nous parlons, un homme est tombé dans le Rhône, en voulant sauter du bateau sur le bord du fleuve. Il a été retiré aussitôt ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.)

Deux paysannes obtiennent la permission d'entrer un moment sur le bateau pour vendre des fruits aux voyageurs. Tout-à-coup, sans que rien prévienne cette manœuvre, le bateau quitte la rive. Les deux paysannes se lamentent, supplient qu'on les remette à terre : leurs larmes et leurs cris sont impuissants. Croira-t-on qu'on a eu la barbarie d'emmenner ces malheureuses femmes jusqu'au Pouzin, à six lieues de Valence ? Il fallait les empêcher d'entrer dans le bateau, mais l'humanité ne demandait-elle pas qu'une fois admises, on les déposât au moment du départ ? Une d'elles faisait vraiment pitié par sa douleur et la vivacité éloquentes de ses plaintes.

A côté de la dureté de l'équipage, nous pouvons placer comme contraste la commisération digne d'éloges des voyageurs. Tous se sont empressés d'acheter les fruits des deux paysannes en les payant bien au-dessus de leur valeur. Ces pauvres femmes, en recevant des pièces de dix et vingt sous ne savaient comment témoigner leur reconnaissance et suppliaient, contraignaient les acheteurs à accepter les fruits qu'elles leur présentaient avec profusion. — Soyez bon avec le peuple, il ne sera jamais ingrat.

MOUVEMENT DE L'ENTREPÔT DES SOIES DE LYON PENDANT LE MOIS D'AOUT 1836.

SOIES MOULINÉES.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 juillet	278	538	28,424
Id., entrées dans le courant d'août	280		24,261
Quantités sorties.			
Pour la consommation	324		29,219
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	30	334	2,710
Quantités restant au 31 août.	204		20,726 1/2
SOIES GRÈGES.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 juillet	63	252	7,656
Id., entrées dans le courant d'août	169		21,490 1/2
Quantités sorties.			
Pour la consommation	39		4,042
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	128	170	17,823
Idem. de l'entrepôt de Calais.	5		354
Quantités restant au 31 août.	62		6,925
BOURRES DE SOIE EN MASSES.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt, au 31 juillet.	5	13	565
Id., entrées dans le courant d'août	10		1,580
Quantités sorties.			
Pour la consommation	2		84
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	10	12	1,380
Quantités restant au 31 août	3		279
BOURRES DE SOIE CARDÉE.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt, au 31 juillet.	6		1,254
Id., entrées dans le courant d'août	6		1,254
Quantités sorties.			
Pour la consommation	6		1,254
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	6		1,254
Quantités restant au 31 août	Néant.		Néant.

Un acte de brutalité, qu'on attribue à la vengeance, a été commis mardi soir, vers 8 heures 1/2, dans la rue St-

C'est alors que les journaux bien pensants pourraient dire en toute vérité que la plus touchante harmonie règne dans le cabinet.

40 Il y aurait aussi une grande économie pour le trésor. La mécanique ne coûterait guère plus d'achat que la conscience de sept honorables. On en verrait la farce avec quelques billets de mille francs. Or, une fois achetée, il n'y aurait qu'une modique dépense de houille pour son chauffage, chaque fois qu'on aurait à délibérer sur les affaires de la patrie. Et aussi les appointements d'un simple domestique pour tourner la manivelle, et pour épousseter, frotter et graisser les divers rouages des conseillers de la couronne. Mais je n'insiste pas davantage sur cette question d'économie, car il ne s'agit que de la fortune publique.

50 On aurait enfin l'avantage de ne jamais manquer de ministres d'ici long-temps, ce qui ne laisserait pas d'épargner bien des inquiétudes, bien des mortifications, bien des déboires, bien des paroles vaines, et bien des paires de bottes. Je garantis mon ministère pour cinq ans.

Telles sont, Monsieur le courtier-marron, les considérations qui doivent décider la cour à adopter mon invention ; vous prévenant par la même occasion qu'indépendamment des ministères à vapeur, je continue de confectonner avec le plus grand succès des traquenards, des orgues de Barbarie, des montres à la Bréguet, et des tournebroches.

Avec lesquels je suis, etc.

Signé LA MANIVELLE, mécanicien.

(Charivari.)

Côme, l'une des plus passantes de cette ville. Un individu, caché dans une allée de traverse, a lancé une pierre à la tête d'une dame dont il paraissait épier le passage et l'a atteinte au-dessus de la tempe. Le coup a été si violent qu'on pourrait croire que l'intention de l'agresseur était d'assassiner cette dame, à laquelle de prompts secours ont été prodigués par M. Aguetant, pharmacien. L'état de la dame n'offre rien d'alarmant.

Dimanche soir, un assassinat a été commis sur la personne d'un voiturier, entre Bourgoin et St-Laurent-de-Mure. Le meurtrier dont l'intention paraissait être de dépouiller le voyageur, lui a tiré un coup de pistolet à bout portant dans la poitrine ; mais celui-ci s'étant relevé quoique atteint mortellement, l'assassin a pris la fuite.

On présume que c'est un chasseur appartenant au régiment de cette arme qui tient garnison dans cette ville ; il a été arrêté hier dans un cabaret de la rue Petit-Soulier.

La séance publique de la Société d'Agriculture et Arts utiles de Lyon, aura lieu lundi prochain 12 septembre au Palais-des-Arts, à 3 heures précises.

Entr'autres lectures qui rendront cette séance intéressante, on annonce un discours de M. Trollet sur Alger, et l'Eloge historique de Jacquard par M. Grogner : Jacquard était membre de cette société.

M. le préfet de la Seine, appréciant les services qu'a déjà rendus et que doit rendre encore à l'instruction la Société des Dictionnaires, par la publication d'ouvrages bons et utiles, vient d'autoriser cette société à tenir une séance annuelle dans la salle St-Jean, à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Dans cette séance, il sera rendu compte aux membres de la société de la direction littéraire donnée aux publications faites dans le cours de l'année, et l'on discutera l'opportunité des nouveaux ouvrages à éditer. La Société des Dictionnaires a existé à diverses époques de notre littérature dont elle a toujours suivi les développements. Sa renaissance a été accueillie par tous avec grande faveur. Cette belle fondation ne peut qu'honorer tous ceux qui y auront contribué, et sera, certes, couronnée du plus grand succès.

Paris, 6 septembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le *Moniteur* d'aujourd'hui ne contient que des ordonnances insignifiantes politiquement parlant.

— Les ministres désignés hier pour former le nouveau cabinet, se sont faits les visites de bons collègues dans la journée. Il a été convenu que le *Moniteur* ne parlerait que jeudi. On sera fixé d'ici là sur le maréchal Soult. On sait déjà à quoi s'en tenir ; s'il refuse son adhésion, on passera le portefeuille à l'un des trois candidats que l'on a sous la main. Le major-général du duc d'Angoulême en 1823, a plus de chances que tout autre. M. Guilleminot a eu trois entrevues avec MM. Molé et Guizot et deux avec S. M. En voilà tout autant qu'il en faut pour son initiation à la doctrine.

— Aujourd'hui de très-bonne heure le nouveau cabinet était réuni chez M. Molé, rue Caumartin. L'amiral Rosamel a visité en passant son nouveau département, et a reçu les divers chefs et les membres de l'amirauté ses ex-colègues.

— On assure que des ordres télégraphiques ont été expédiés ce matin, pour compléter les équipages des bâtimens disponibles à Toulon.

— Le capitaine de vaisseau Cazi et le lieutenant de vaisseau Janvier, ont été appelés à Paris par le nouveau ministre.

Plusieurs officiers supérieurs qui sont à terre dans ce moment sont aussi appelés pour venir à Paris former une commission du code maritime déjà fait et refait tant de fois.

— Mme la maréchale Soult, et le marquis de Dalmatie, son fils, sont partis aujourd'hui pour une terre à 15 lieues de Paris, où ils vont passer une huitaine. Le maréchal n'est pas arrivé hier comme on l'a dit, et le départ de Mme la duchesse de Dalmatie, qui comme on sait reste rarement étrangère aux résolutions de son mari, ne prouvent pas que son acceptation soit probable.

— M. Guizot, chez qui se sont réunis ce matin, rue de la Villelève, un certain nombre de coryphées de la doctrine, n'a pas cessé d'affirmer, avec la confiance qui le caractérise, que la majorité ne lui manquerait pas. Il n'a cependant porté qu'une conviction médiocre dans l'esprit de son auditoire.

— Si quelqu'un en dehors de la crise doit être embarrassé, c'est assurément M. Montalivet, à qui le *Constitutionnel* proposerait volontiers d'élever une colonne rémunératrice, s'il ne fallait pas, outre l'avis officieux, la bonne volonté d'un nombre respectable de souscripteurs. M. Montalivet a donc pris aussi la chose au sérieux, et le voilà répétant qu'il a protesté contre la doctrine devant S. M. avec une énergie qu'il a puisée dans son immense dévouement pour le roi et sa famille, et qui lui a fait oublier peut-être la réserve que le respect lui commandait. Demain sans doute nous apprendrons qu'on s'inscrit à sa porte pour le féliciter d'un si admirable courage, et qu'il s'est résigné à reprendre les soins de l'intendance de la liste civile, et de ce musée historique de Versailles, ses nobles amours.

— M. Edmond Blanc s'est retiré à la campagne qu'il avait louée pour ses loisirs administratifs. Ce n'est pas tout-à-fait philosophie de sa part ; il paraît que les croix-d'honneur qui étaient dans ses attributions ont donné lieu à une foule de commérages et de véritables cancanes.

Si nous sommes bien informés, M. le comte Montalivet avait cru sage d'intervenir et de mettre fin aux caquets qui attribuent à une influence en jupon des propositions de croix-d'honneur, substituées à des désignations motivées sur des titres moins équivoques. On se rappelle que ce ministre dans une partie de billard dit gaiment à M. Edmond

Blanc : « Savez-vous que votre femme donne plus de croix que nous deux. » M. le secrétaire-général prit très-bien la chose, mais le département des croix lui était retiré.

M. Gasparin était trop au courant de toutes ces intrigues pour être jaloux des services du secrétaire-général qui vient de s'achever dans les derniers tripotages doctrinaires.

— M. le comte d'Argout a une prédilection particulière à s'occuper des affaires espagnoles. On parlait hier de l'ambassade d'Espagne pour ce personnage qui, sous M. de Villèle, s'occupa beaucoup des fournitures de ce pays sans doute pour le compte de son beau-père qui eut aussi affaire avec le munitionnaire-général Ouvrard. Mais ce dernier a laissé une liquidation à faire, et c'est cette liquidation devant laquelle n'a pas reculé M. d'Argout, sous l'inspiration de M. Tourton, de M. D... et de M. M..... qui lui ont fait trouver le secret de la question espagnole. Le *sage* d'Argout toutefois ne connaît de l'Espagne que les papiers d'Ouvrard, de Tourton et de la commission. Nous ne serions pas surpris qu'un de ces matins, comme préliminaire à son ambassade, M. d'Argout ne proposât d'accueillir la liquidation des créances de la guerre de 1823 comme moyen de nous concilier les populations et de rallier par la justice des ennemis qui n'attendent que nos restitutions pour nous bénir. Nous ne dirons pas que cette mesure pourrait avoir de personnel pour M. d'Argout ; ce serait encore une liquidation à établir et nous laisserons ce soin à MM. T.... D.... et M....

— La conspiration, malgré les découvertes de la police et peut-être à cause de ses découvertes, trouve la capitale impossible. Tortoni ne lui a pas même accordé cinq centimes de baisse.

On assure que les troupes sont abimées de marches, de contremarches et de patrouilles dans tout le rayon. Les états-majors grands et petits sont sur le flanc ; les loueurs de chevaux ne veulent plus fournir leurs bucephales : le service devient trop actif. M. Gisquet, enchaîné par le devoir, n'ose plus parler de sa démission pour suivre M. Thiers. On croit cependant qu'on lui rendra sa mission facile et que M. Martin (du Nord) pourrait bien être appelé à surveiller l'anarchie, au quai des Orfèvres.

On a fait une battue générale hier soir et ce matin dans les quartiers latin et St-Marceau. On a encore trouvé de la poudre, des balles et des poignards. Tous les traquenards de la police sont dressés : on compte sur des prises importantes.

Chronique.

On lit dans le *Droit* :

Chacun s'entretient aujourd'hui d'un projet de conspiration qui aurait été sur le point d'éclater dans la nuit d'avant-hier. Tels sont les faits qu'on donne comme les plus vraisemblables :

Dans la nuit du 3 au 4 on devait cerner et incendier la Préfecture de police, et se porter en même temps au château de Neuilly. Un conciliabule républicain devait se tenir en permanence chez un marchand de vin de la rue Valois-Batave, et de là diriger les plans d'attaque contre la capitale.

M. le préfet de police, instruit à temps par des agents secrets, demanda un renfort de garde municipale, qu'il fit stationner, ainsi que plusieurs brigades de sergents de ville, dans la cour de son hôtel. Des consignes sévères furent données, des cartouches distribuées ; et les armes chargées, on se tint prêt à marcher au premier signal. Des précautions étaient également prises sur tous les points de la capitale ; des patrouilles nombreuses la sillonnaient en tout sens, et cependant le jour se levait déjà qu'on n'avait encore arrêté, rue de Valois-Batave, qu'un homme assis à une table, ayant dans un mouchoir quelques paquets des cartouches et un pistolet dans une poche de sa redingote. On trouva sur lui une liste d'individus qui furent arrêtés dans la journée d'hier. On évalue leur nombre à une quarantaine.

L'autorité se tient sur ses gardes, et la police continue ses recherches. On nous dit à l'instant que 150 à 200 fusils auraient été saisis rue de Rivoli.

— On mande des Etats-Unis, qu'il vient de s'y passer deux événements forts singuliers, quoique différens par leur gravité et leur résultat.

La première aventure a eu lieu dans la ville de Detroit. Le général Boyton y avait été envoyé pour fixer les limites entre l'état de l'Ohio et le territoire de Michigan, dont les habitants demandent à entrer dans l'Union. Le général et M. Mason, gouverneur de Michigan, dinaient ensemble à l'Hôtel américain. Au dessert on parla d'affaires ; les deux plénipotentiaires n'étant pas d'accord sur les faits, se donnèrent des démentis réciproques. M. Mason, furieux, saisit un grand couteau à découper, et se précipita sur son adversaire. Le général para heureusement le coup, arracha le couteau des mains du gouverneur, puis renversant à terre M. Mason, il le foula aux pieds et mit ses habits en lambeaux.

Le malencontreux gouverneur ainsi traité, se leva et sortit ; mais le général le poursuivit dans la rue et lui administra de violents coups de cravache. « Vous sentez bien, dit-il froidement à M. Mason en s'éloignant de lui, qu'après un semblable événement, les négociations doivent être rompues. »

On dit que M. Mason sera destitué, à raison de ce fait, des fonctions de gouverneur, et réduit, peut-être, à réclamer une humble position à l'Hôtel américain, où il a servi jadis en qualité de premier garçon.

L'autre fait s'est passé à Vicksburgh, à peu de distance de la Nouvelle-Orléans. Un riche planteur, M. Randolph, et le docteur Watts, étaient depuis quelque temps animés l'un contre l'autre d'un vif ressentiment. Le 14 juillet dernier, le docteur Watts ayant rencontré M. Randolph, tira de sa poche un pistolet, fit feu sur lui et le manqua. Il se jeta ensuite sur son adversaire désarmé, et lui porta à la tête plusieurs coups de la crosse du pistolet.

Le 20 du même mois, M. Randolph, guéri de ses blessures, s'arma de deux pistolets, guetta la rentrée du docteur, qui logeait dans sa propre maison, pénétra dans sa chambre en même temps que lui, et tira un premier coup de pistolet au moment où M. Watts s'asseyait auprès de sa femme. Grièvement blessé au bras droit, le docteur essaya d'arrêter M. Randolph avec son bras gauche; mais ce dernier déchargea le second pistolet à bout portant dans le flanc de son ami.

M. James Watts, frère du docteur John, accourut au bruit, prit une carabine et poursuivit M. Randolph jusqu'à sa chambre où il était renfermé, menaçant d'enfoncer la porte si on ne lui ouvrait pas. M. Randolph prit un pistolet d'arçon, se mit à une fenêtre en retour d'équerre, donnant sur le palier, et ajusta M. James avec tant d'adresse, qu'il lui perça le cœur.

Après la consommation de ce double forfait, M. Randolph descendit tranquillement dans la rue, tenant de chaque main un autre pistolet chargé, traversa la foule ébahie, gagna le bord du fleuve, et, montant sur le bac, passa sur l'autre rive sans que personne songeât à l'arrêter.

Les frères Watts, l'un mort, l'autre expirant, ont été déposés sur le même lit, et enterrés ensemble deux jours après.

— On écrit de Maubeuge, 27 août :

« Une imprudence, qui malheureusement se commet bien fréquemment dans les forges, vient encore de faire deux nouvelles victimes à Ferrière-la-Grande. Le sieur Louis Gillet, armurier, avait acheté il y a trois ans de vieilles ferrailles, parmi lesquelles se trouvait un obus qui provenait, dit-on, du siège de Maubeuge en 1814. Le sieur Gillet avait d'abord cherché à extraire de ce projectile la poudre qu'il contenait; mais n'ayant pu en venir à bout, il l'avait jeté dans un coin de sa forge et ne s'en était plus occupé. Hier, à six heures du matin, il battait un fer chaud sur son enclume, lorsqu'une étincelle s'en échappa et alla tomber précisément dans l'ouverture de l'obus, qui vola aussitôt en éclats. Le malheureux Gillet eut la cuisse presque emportée, et son fils aîné, qui travaillait avec lui, la jambe cassée à deux endroits.

» Le chirurgien qui fut de suite appelé amputa la cuisse du père, qui est dans un état très-alarquant. Quant au fils, il chercha à lui remettre la jambe, mais il est bien à craindre qu'on ne soit obligé de lui faire subir la même opération. Le sieur Gillet a environ soixante ans; il est veuf et père de deux enfants. Deux autres personnes étaient dans la forge, elles ne furent point atteintes. L'une d'elles, le second fils de Gillet, attachait une cage au mur. Un éclat de l'obus lui rasa le corps et entra dans la muraille près de lui; il n'a dû son salut qu'à la position de ses bras, qu'il tenait levés.

» La fatalité semblait destiner cet obus à faire quelque malheur de ce genre. Un sieur Lhaist, de qui le sieur Gillet l'avait acheté, le possédait depuis 1814, et l'avait toujours conservé attaché à son soufflet, auquel il servait de contrepoids. Il est étonnant qu'il ait pu séjourner vingt-deux ans dans une forge, où il saute des étincelles de tous côtés, sans avoir éclaté plus tôt. »

(Courrier du Nord.)

Chronique Judiciaire.

Une grosse jeune fille comparait à la barre du tribunal de police correctionnelle. Ses traits sont cachés par un grand mouchoir rouge qu'elle tient en tampon sur sa figure, et derrière lequel on l'entend pousser de sourds gémissements.

M. le président : Comment vous appelez-vous ?

La prévenue, d'une voix étouffée par le mouchoir et par les sanglots : Je m'appelle Cottillon, on, on...

M. le président : Otez-donc votre mouchoir; il faut que le tribunal vous voie.

La prévenue obtempère avec répugnance à cette injonction.

M. le président : Vous êtes prévenue d'avoir volé des boucles d'oreilles à plusieurs petites filles.

La prévenue, pleurant toujours : Hi ! hi ! hi !...

M. le président, à l'huissier : Faites venir les témoins.

Première petite fille (elle est obligée, pour se faire entendre, de se mettre à table jusqu'au menton, devant le bureau du tribunal) : Comme ça que je m'en allais à l'école des sœurs, une femme me dit : tu es bien gentille, ma petite fille, mais que t'as de vilaines boucles d'oreilles; viens avec moi, faut que je te les ôte. Alors comme ça nous sommes entrées dans une allée, et la dame m'a ôté mes boucles d'oreilles, et m'a promis des bonhommes de pain d'épice pour que je ne pleure pas et que je l'attende; et puis alors comme ça, je n'ai pas eu mes bonhommes ni mes boucles d'oreilles. (On rit.)

M. le président à la petite fille, en lui désignant la prévenue : Reconnaissez-vous cette femme-là ?

La petite fille : Oui, c'est elle qui m'a promis des bonhommes.

M. le président à la prévenue : Convenez-vous d'avoir pris les boucles d'oreilles de cette enfant ?

La prévenue, pleurant plus fort : Oui... i... i... i...

Trois autres petites filles viennent faire des dépositions à peu près analogues; elles regrettent toutes leurs boucles, mais plus particulièrement les belles images et les confitures que la dame leur avait promises pour leur faire prendre patience.

Chacune d'elles reconnaît parfaitement la prévenue qui, de son côté, convient de chacun des vols qui lui sont imputés, en graduant le *crescendo* de sa douleur, qui finit par faire une véritable explosion après la reconnaissance de la quatrième petite fille.

Sur les conclusions du ministère public, et attendu que la fille Cottillon se trouve en état de récidive, le tribunal la condamne à 15 mois de prison.

MISSION DE M. DE LA RUE A MEQUINEZ.

Tanger, 16 août. (Voie de Gibraltar.)

Rien n'a manqué aux honneurs, aux prévenances, au bon accueil enfin que votre envoyé le colonel de La Rue a reçu à la cour de Mequinez. Nous venons de le voir, de retour de ce voyage, gonflé de satisfaction, et rapportant des preuves de la munificence du seigneur et maître qu'il a été saluer, la plainte et la menace à la bouche.

Nous aimons à croire que vos hommes d'état n'ajouteront con-

fiance aux assurances d'amitié et de bonne intelligence rapportées par cet envoyé, que tout autant qu'il sera nécessaire pour imprimer au public l'opinion d'un succès complet.

Il y aurait par trop de simplicité à dépasser cette limite. Ce serait ignorer complètement le caractère de l'empereur, et refuser de reconnaître la foi punique qui fait la base de son gouvernement.

M. de La Rue aura obtenu le désaveu et des regrets relativement au passé, de magnifiques protestations pour l'avenir, et une formelle déclaration que l'on est à la recherche des coupables.

C'est tout ce qu'on a pu exiger, et c'est aussi tout ce que l'empereur a pu promettre. Mais c'est là un frein bien faible contre le retour des faits qui ont motivé la mission de cet officier supérieur.

Sa majesté marocaine a le droit d'abattre des têtes partout où elle peut les atteindre. Les nomades de ses frontières sont à l'abri de ses coups; et, pourvu qu'ils consentent à partager le butin avec les chefs chargés de les surveiller, ils n'ont rien à redouter des injonctions impériales.

Le sultan de Maroc n'oserait, d'ailleurs, agir trop ouvertement contre les tendances de ses sujets musulmans, lorsqu'elles peuvent se couvrir d'une teinte religieuse. Or, c'est le cas, dans une guerre dont le but est de repousser des chrétiens du sol sacré.

Pendant que ce prince se confond, d'une part, en protestations amicales envers la France, il doit, de l'autre, faire entendre à ses officiers, et surtout aux Marabouts de ses états, que sa ferveur reste entière dans les droits de l'islamisme.

Ce qui est très-rassurant, à travers cette duplicité du gouvernement de Mequinez, c'est qu'il ne peut lui venir dans la pensée d'ouvrir des hostilités avec la France. Outre la certitude du châtiment, s'il prenait ce parti, il doit se demander d'abord ce qu'il aurait à gagner à rompre avec cette puissance. Or, la réponse à cette question ne pourrait être que négative.

Abd-el-Kader, l'émir de Mascara, peut bien encore attirer des aventuriers marocains sous ses drapeaux; mais il faut, pour cela, qu'il ait des succès. S'il est battu, il les appellerait en vain; et si, contre toute vraisemblance, il était victorieux, qu'importeraient quelques pillards de plus ?

Nous jouissons ici d'une tranquillité parfaite. Les affaires marchent bien et vont redoubler d'activité par les diverses demandes qui nous sont adressées des côtes d'Espagne, où les travaux des champs sont en grande souffrance.

Nous sommes dans la joie de l'issue qu'a eue la mission française. La crainte d'un blocus, et peut-être d'un bombardement, si les choses avaient tourné différemment, avait d'abord troublé notre sécurité; la confiance est rétablie.

EXTERIEUR

ESPAGNE. — Le nouveau ministère espagnol ne perd pas de temps pour renforcer l'armée. Nous avons sous les yeux un rapport fait à la reine par tous les ministres, où il est exposé que les deux grands besoins du moment sont des hommes et de l'or. Un décret a été signé par la reine, le 26 août, portant que 50,000 hommes à prendre de l'âge de 18 à 45 ans sont appelés à l'activité; que l'on pourra s'exempter du service en payant 2,200 réaux avant le 1^{er} octobre, ou 3,000 réaux avant le 15 novembre; passé ce terme, on ne pourra plus se faire remplacer. Ces fonds seront appliqués aux besoins de la guerre. L'enrôlement devra être terminé le 1^{er} décembre.

Par un autre décret, du 26 août, et pour rendre disponibles toutes les troupes de l'armée de ligne, les miliciens nationaux de toutes armes, célibataires ou veufs sans enfants, de 18 à 40 ans, sont mobilisés.

Il faut attendre maintenant l'effet de ces décrets.

— On annonce que de grands efforts vont être faits pour mettre l'armée espagnole sur un pied respectable; il en est temps si l'on s'en rapporte à l'article suivant du *Mémorial béarnais*, qui n'a été malheureusement que trop souvent bien informé de l'état vrai des troupes de la reine, alors que l'on exaltait leur brillante organisation.

« Les soldats ne sont pas ce qui manque à l'Espagne, dit ce journal : il y en a plus qu'il n'en faut pour écraser les carlistes; mais ce sont les chefs, et tous les officiers le disent eux-mêmes; et puis l'état des troupes est matériellement déplorable : elles n'ont ni souliers ni chemises; il n'y a point de transports organisés, point d'ambulances, point d'administration enfin; et, pendant qu'on dépensait des sommes énormes en orgies de cour, en dures pour les ministres, il n'y avait pas de pain à l'armée.

» Tous les services sont arriérés : il est dû des sommes considérables aux fournisseurs de Saint-Sébastien, de Bayonne, de Saint-Jean-Pied-de-Port, de Pampelune et de Vittoria. Dans cette dernière place seulement, les dettes s'élèvent à plus de 12 millions de réaux. Aussi les fournisseurs refusent presque partout d'aller plus loin. Les magasins sont vides à Saint-Sébastien. Les farines manquent, et l'on est sur le point de prendre celles des particuliers. La solde manque à plus forte raison, et c'est là la cause de tant d'insuccès. »

— Les dernières nouvelles du chef carliste Gomez font connaître que de Palencia il s'est porté sur Ségovie. Sa présence aux environs de cette ville, à la tête de 5,000 hommes, ne laissait pas que de causer quelque inquiétude, malgré les forces envoyées contre lui.

— Le général Villemur, précédent ministre de la guerre au service de don Carlos, est mort à Estella le 23 août, à l'âge de 86 ans.

— La junte de Grenade a aboli les dîmes que les cultivateurs paient aux paroisses; elle a également supprimé les subsides, annates et pensions que payait le clergé. (Revista.)

— Des lettres de Bayonne du 1^{er} septembre disent que Basilio, à peine rentré en Navarre, ramenant des recrues, des armes et de l'argent, produit des contributions qu'il a levées, se dispose à repasser l'Ebre avec des troupes fraîches.

AMÉRIQUE DU NORD. — L'état des affaires publiques ne s'améliore pas dans le Nord américain. Le ministre anglais des Colonies a déposé sur le recueil des 92 griefs du Bas-Canada un épais volume de 570 pages qui renferme les plaintes de l'autre province; puis il recommande à la chambre des communes d'attendre le rapport que sont chargés de rédiger trois commissaires partis depuis 18 mois. Or ceux-ci désespèrent à Québec de faire accepter leurs propositions plus ou moins conciliantes par les partis toujours fort animés. Si la réforme n'est qu'un vœu de la part de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, la population canadienne française et une partie des habitants d'origine britannique demandent énergiquement que l'administration soit confiée à des hommes du pays, et que les conseils législatifs ne soient plus nommés par le bon plaisir. La chambre élective du Haut-Canada a refusé des subsides au lieutenant-gouverneur, qui l'a ensuite dissoute. De nouvelles élections se sont faites en juin avec des succès assez balancés entre les réformistes et les conservateurs. C'est pour six mois seulement que, dans le Bas-Canada, le budget a été voté par la chambre des députés, tou-

jours présidée par M. Papineau, et qui dans le cours d'une session de près d'un semestre, a vu 47 de ses bills rejetés par le conseil législatif. Parmi ces bills, l'un était répressif du duel, un autre obligeait les cupides armateurs qui entassent les pauvres émigrants britanniques dans des navires en partie délabrés à ne prendre que deux personnes par contenance de cinq tonneaux; un troisième bill concernait les allocations nécessaires aux écoles primaires. Cependant l'administration manque de soutiens et d'influence; quelques concessions n'ont pu satisfaire les Canadiens français, et le parti anglais, qui croit ou qui feint de juger ces concessions excessives, vient encore d'adresser au ministère des protestations.

Ces rivalités nuisent au commerce plus encore que l'intempérie des saisons. La prospérité des banques canadiennes a inspiré à des capitalistes de Londres le projet d'en établir une nouvelle à Montréal; et pour que la métropole exploite de plus en plus la colonie, le quart seulement des actions est réservé pour le Bas-Canada. Le nombre des actions doit être de 12,000, chacune de 50 liv. st.; aussitôt des offres ont surgi pour 90 mille actions. Et tandis que les compagnies des terres gaspillent des millions d'acres concédés plutôt que vendus aux émigrants britanniques, le morcellement des héritages dans les anciennes paroisses françaises est déjà arrivé à des parcelles éparses de 2 à 6 perches. La population augmente, mais non excessivement, car il est démontré que la province du Bas-Canada pourrait nourrir 6 millions d'habitants : partout les défrichements s'étendent, les établissements se multiplient, et pourtant on n'est pas rassuré pleinement sur les subsistances; le commerce des bois s'inquiète de dispositions que le gouvernement se propose d'établir en Angleterre, et qui, si elles assurent mieux la perception de la taxe, augmenteront les opérations et les frais du mesurage.

A la fin de juin, l'aspect des récoltes n'était rien moins que satisfaisant dans toute l'Amérique septentrionale. Les semailles avaient été retardées par la longueur de l'hiver, puis, à des pluies qui ont fait déborder plusieurs rivières, a succédé la sécheresse, qui, dans certaines contrées, a tari jusqu'aux puits, et les deux récoltes précédentes furent médiocres. Aussi le Nord américain n'expédia que de faibles parties de blé et farines pour l'Europe et les Indes-Occidentales. Cette année, la spéculation, en même temps qu'elle demande des farines de New-York, a déjà importé de la Grande-Bretagne dans le Bas-Canada plus de 200,000 minots de froment : il en est arrivé aussi de la Baltique. Néanmoins, comme tous les cultivateurs, le Canadien se plaint du bas prix des céréales. Le 4 juillet, à Québec, le cours du blé était de 6 à 7 sch. le minot, de la fleur fine 25 à 27 sch. le quintal. A Montréal, on a refusé 6 sch. 4 den. de 9 mille minots venant de Dantzick.

Le *Clifton*, parti du Havre avec 215 émigrants, est arrivé le 26 juin; il n'était pas encore sorti de France autant d'émigrants pour le Canada.

Le 5 juillet, le nombre des émigrants britanniques qui ont débarqué à Québec depuis la saison était de 16,807 individus, y compris 160 naufragés de la *Charlotte-Douglas*. L'état de santé de cette multitude, indigens la plupart, était satisfaisant; sur 245 malades, l'hôpital de la marine n'a compté que 3 décès. A cette date, en 1855, l'émigration ne s'élevait pas à plus de 7 mille personnes. Nos ports n'avaient pas encore reçu autant de navires anglais qui, en destination pour le Nord américain, sont venus chercher des vins, eaux-de-vie, vinaigre et des marchandises sèches : la moitié au moins d'entre eux n'ont pas touché de chargement. Trois ont appareillé du Havre, trois de Rochefort, vingt-un de Bordeaux, etc. Quelques-uns n'ont pas dépassé la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick; les autres sont allés dans les ports du Bas-Canada.

Quoique des chefs indiens du Nord lisent dans les journaux les actes de vengeance qu'exercent dans le Midi de l'Union des tribus indigènes, ils restent paisibles. Il n'y a plus de confédération possible entre toutes les nations de la race rouge, laquelle, néanmoins, n'est pas aussi affaiblie qu'on le pense. Les Creeks, dont les hostilités ont épouvanté une partie des Etats-Unis, comptent environ 8 mille guerriers, y compris les adolescents, sorte de *gamins* redoutables, et les fillettes, les *Pah-lo-cho-ko-los*, les *So-wo-ko-los* et une foule d'Uchéés et d'Ofallays font cause commune avec les Creeks. Les Chérokees inquiétaient par leur neutralité même : un chef de 700 guerriers, Ne-ah-Nico, employait pour cacher ses desseins, plus de ruses que n'en pratique l'Europe diplomatique.

ISID. L.N.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 AOÛT 1856.

Nouveau calcaire marin dans les environs de Paris. — Mammifères fossiles. — Infusoires fossiles. — De l'amidon. — Origine de la soie. — Jambe mécanique. — Morts subites, et suicides en Russie.

GÉOLOGIE. — Nouveau calcaire marin dans les environs de Paris. — Mammifères fossiles. — M. Charles Dornbigny adresse une lettre fort longue dans la première partie de laquelle il décrit un nouveau calcaire marin existant dans les environs de Paris. Il faut reconnaître, dit-il, que l'argile plastique des environs de Paris est incontestablement séparée de la craie par un étage distinct qui pourra désormais porter le nom de calcaire pisolithique, et qui, ne renfermant que des coquilles tertiaires, paraît se rapporter d'une manière évidente à la période paléothérienne (ou tertiaire), et non à la formation crayeuse. Nous empruntons à la seconde partie qui traite des fossiles de l'argile plastique, les détails suivants : Une tranchée, ouverte depuis peu au Bas-Meudon, a permis d'observer immédiatement au-dessus du calcaire pisolithique plusieurs couches fort intéressantes. Le premier banc, de bas en haut, se compose d'argile plastique et de marne feuilletée. Ce banc est d'une assez grande étendue, mais l'épaisseur en est rarement de plus de cinquante centimètres. J'y ai trouvé différents corps organisés que j'ai groupés dans l'ordre suivant : 1^o radiaires et coquilles marines provenant de la craie, et arrachés au terrain crayeux préexistant par les eaux fluviales qui couraient à sa surface; 2^o coquilles d'eau douce contemporaines du conglomérat (et parmi elles ont été trouvées les *amandites*, dont on n'avait pas encore constaté l'existence à l'état fossile; 3^o os de poisson indéterminables; 4^o reptiles ayant sans doute vécu dans les eaux douces qui ont formé le conglomérat; 5^o mammifères terrestres, entraînés par le cours d'eau fluviale.

Cette dernière collection d'os consiste surtout en dents assez nombreuses. Deux de ces dents appartiennent à un mammifère carnassier (genre *loutre*); les autres à des mammifères pachydermes, savoir, à une petite espèce du même genre, et à des lophiodons. La présence de ces nombreux os de mammifères au-dessous de l'argile plastique est intéressante en ce qu'elle démontre d'une manière positive que ces animaux ont vécu à une époque beaucoup plus ancienne qu'on ne le supposait généralement. En effet, les seuls restes des mammifères trouvés dans les couches inférieures du terrain parisien étaient une mâchoire de lophiodon découverte dans le calcaire grossier de Nanterre, et deux fragments d'os, vraisemblablement aussi de lophiodon, que Cuvier a cités comme ayant été retirés du lignite du Loannais,

dont l'âge est encore incertain. Ces derniers faits avaient déjà modifié l'opinion que Cuvier s'était formée relativement à la profondeur à laquelle les débris des mammifères pouvaient être trouvés dans les terrains des environs de Paris, et qu'il présumait ne descendre jamais au-dessous du gypse. Maintenant il faudra reconnaître que ces animaux vivaient dès l'époque où ont commencé à se déposer les premières couches de l'argile plastique qui supporte toute la série des terrains parisiens.

Or, ce fait, relatif à l'ancienneté des mammifères, une fois bien constaté, il ne paraît plus aussi difficile d'admettre également quelques cas exceptionnels sur lesquels les géologues ont beaucoup discuté, et qui tendent à reculer encore bien davantage l'existence de ces animaux. L'un est relatif aux débris de *Didelphis Bucklandi* signalés dans le calcaire oolithique de Stonesfield (Oxfordshire), et dont le gisement, en apparence si anormal, a donné lieu à de longues incertitudes qui commencent à ne plus exister. Un second fait est celui des empreintes de pas d'animaux observés récemment dans le grès bigarré de Hildburghausen, en Saxe, et que plusieurs naturalistes attribuent à des pas de mammifères ou de reptiles, tandis que d'autres, au contraire, n'y voient que des empreintes végétales. Enfin le troisième et le plus important à rapport aux os de pachydermes que M. le professeur Hugi a trouvés depuis peu dans le calcaire portlandien de Soleure en Suisse. De ces différentes observations ne peut-on pas conclure, que non-seulement les mammifères existaient dans le commencement de la période tertiaire, mais même antérieurement, et que des recherches ultérieures en feront découvrir un bien plus grand nombre.

Infusoires fossiles. — Nous avons déjà parlé de la découverte qu'avait faite M. Ehrenberg d'infusoires fossiles dans le tripoli; voici l'analyse d'un Mémoire lu le 27 juin dernier devant l'Académie de Berlin: «Un observateur zélé, M. Christien Fischer, propriétaire de la manufacture de porcelaine de Pirchen-Lammer, près de Carlsbad, avait découvert qu'un dépôt siliceux renfermé dans les tourbières de Franzensbad, en Bohême, est composé presque en entier de carapaces de quelques espèces de navicula. Il croyait que ce dépôt était dû à l'effet des feux souterrains sur le fond ancien de la mer. Ayant envoyé un fragment de dépôt siliceux à M. Ehrenberg, pour déterminer les espèces animales dont il présente les carapaces, ce naturaliste confirma l'observation curieuse de M. Fischer et reconnut de plus que des bacillaires étaient mêlées aux navicules, et que les carapaces siliceuses, transparentes et striées, appartenaient au *navicula viridis* qui est très-commun dans les eaux douces des environs de Berlin.

Le feu souterrain a sans doute agi sur ces animalcules et détruit toute matière organique. Le dépôt s'est formé, non au fond de l'Océan, mais dans des lacs ou des sources. Déjà, en 1834, M. Kützing avait observé que la carapace qui cache la partie molle du corps des bacillaires est de la silice pure. L'existence de la silice dans plusieurs espèces vivantes avait aussi été constatée. Le cabinet de minéralogie renferme les masses siliceuses de Santa-Fiore, en Toscane, et de l'île de France. M. Ehrenberg a reconnu au microscope que ces échantillons sont entièrement composés de carapaces d'infusoires de la famille des bacillarioides et de quelques brins siliceux d'éponges, les uns d'eau douce, les autres d'eau de mer. Ces espèces fossiles ont presque toutes encore leurs analogues dans le monde actuel. Depuis plusieurs années, M. Ehrenberg avait remarqué que la matière jaune mucilagineuse qui couvre quelquefois nos ruisseaux et nos eaux stagnantes, et que l'on a pris par erreur pour du fer oxydé, offre les carapaces siliceuses d'un *gailionella*. Ces carapaces sont, en effet, ferrugineuses et rougissent au feu; il est assez probable que ce même *gailionella* a joué un rôle dans l'origine du fer limoneux terreux, dans lequel M. Ehrenberg a constaté l'existence de fils articulés, transparents et siliceux. Le même savant a déterminé plus de quarante espèces des genres *navicula*, *spongia*, etc., dans les substances minérales soumises à l'analyse microscopique. La majeure partie des *infusoires fossiles* se trouvent à l'état vivant, soit dans les eaux douces près de Berlin, soit dans les eaux salées de la Baltique, près de Weimar. Beaucoup d'espèces sont si bien conservées qu'on peut en reconnaître l'organisation avec la plus grande certitude.

Dans la séance du 30 juin, M. Ehrenberg a annoncé que les tripolis schisteux du Kritschelberg, près de Bilin en Bohême, jadis si communs dans le commerce, sont uniquement composés de carapaces d'infusoires. La considération de l'emploi de l'équidum dans les arts industriels et dans la vie commune, son action étant uniquement due à une membrane siliceuse qui enduit la tige, a conduit M. Ehrenberg à examiner les matières minérales servant à polir. Le tripoli schisteux de Bilin, dans lequel on trouve quelquefois des empreintes de plantes et d'un poisson de l'ancien monde, est entièrement composé d'un *gailionella*. On y trouve aussi quelques autres infusoires; on découvre à peine une trace de ciment terreux pour réunir les carapaces. Les individus ont un 288^e de ligne de long, et l'on peut admettre, d'après des évaluations micrométriques comparatives, qu'un pouce cube de tripoli schisteux de Bilin renferme environ 41,000 millions d'animalcules. Le *polir-schiefer*, formant des couches minérales près de Cassel, et offrant des empreintes de poissons, est aussi composé d'infusoires fossiles, mais d'in usoirs dont on connaît les analogues vivants.

CHIMIE. — *Composition élémentaire de l'amidon.* — M. Payen lit à l'Académie un mémoire sur la composition élémentaire de l'amidon. Voici le résumé de son travail: l'amidon extrait des racines, des tiges et des graines de diverses plantes, quelque variées que soient ses formes et dimensions, quelque différents que soient ses degrés d'une aggrégation dépendante de l'âge de cette substance organique et de la végétation de la plante qui l'a sécrétée, l'amidon a toujours la même composition chimique, représentée par la formule C₁₂ H₁₀ O₅. Des particules de l'amidon plus ou moins altérées dans leur aggrégation par suite de nombreuses transformations artificielles, conservent leur composition chimique, en sorte que les divers produits ainsi obtenus rentrent dans la même formule, lorsque l'on en a éliminé quelques matières étrangères.

La dissolution complète de l'amidon ou sa conversion en dextrine, soit par la diastase, soit par l'acide sulfurique, soit par la soude ou la potasse, agens si dissimulables entre eux, modifie encore plus fortement ses propriétés physiques, sans altérer cependant sa composition élémentaire. L'observation d'un pouvoir moléculaire constant sur la lumière polarisée, s'accorde donc avec toutes les expériences sur ses propriétés et sa composition chimiques pour démontrer l'identité d'un même corps organique sous tant des formes différentes; stabilité d'autant plus remarquable que l'instabilité dans l'aggrégation de ses parties aurait pu conduire à supposer un grand nombre de cas d'isomérisie, là où ne se trouvent, en réalité, que des changements de formes. La plupart des modifications dont nous avons parlé, déjà réalisées en grand, ont créé plusieurs produits commerciaux distincts dont les applications spéciales ont une grande importance: ils remplacent avec de notables avantages les gommes exotiques, et s'étendent à des usages que leur bas prix pouvait seul permettre; on les emploie pour plusieurs apprêts, l'épaississement des mordans, l'impression sur les tissus, le gommage des couleurs et la

confection des bains à imprimer sur soie; ils sont introduits dans les pâtes à papiers fins, collés, etc. Tant d'applications jointes à la fabrication des sirops ont plus que doublé, depuis un an, le cours ordinaire des fécules, et donné à l'industrie agricole qui s'y rattache une impulsion qui doit prochainement le généraliser en France.

INDUSTRIE. — *Origine de la soie.* — M. de Paradey adresse à l'Académie quelques détails relatifs à la culture de la soie dans l'antiquité. Dans un mémoire sur la Perse, de M. de Hammer, il est dit que la soie a été de tout temps récoltée sur les bords de la mer Caspienne, dans les états du Ghilat et du Mazenderan. Dans sa *Bibliothèque orientale*, d'Herbelot pose aussi le même fait. Dans les rapports faits par les envoyés chinois, de la dynastie des Hans, dans l'Assyrie ou l'Asie centrale, à l'ouest de la mer Caspienne, il est énoncé que la soie est récoltée dans tous ces pays, et le père Visdelon a traduit les chroniques des Hans relatives à ce sujet. D'ailleurs nous voyons Ovide indiquer à Babylone l'existence du mûrier blanc, quand il parle de la fin tragique de Pyrame et de Thisbé. Damas, en Syrie, fut aussi bien que Babylone, en Assyrie, le pays primitif de la soie, et de tout temps les Curdes, des environs de Ninive, ont su tirer parti des cocons de certaines chenilles qui vivent sur les arbres de leur pays. On s'explique ainsi comment les Mèdes et les Assyriens sont vêtus de riches étoffes de soie offrant des palmiers comme celles de nos cachemires, dans les peintures des tombeaux des rois à Thèbes, et on conçoit comment Pline nous parlant des Seres, c'est-à-dire des Chinois, nous dit que vivant sur les bords de la mer Orientale, ils vendaient la soie, mais à l'état brut, aux Indiens, c'est-à-dire, aux Phéniciens de l'Inde leurs voisins.

CHIRURGIE. — *Jambe mécanique.* — M. Martin, chirurgien orthopédiste, à Paris, soumet à l'examen de l'Académie une jambe artificielle dont le mécanisme repose sur de nouveaux principes, et à l'aide de laquelle les malades amputés peuvent marcher, s'asseoir, monter et descendre.

M. Martin présente en effet une jeune fille qui se sert d'une jambe mécanique avec laquelle elle exécute assez facilement tous les mouvements dont se compose la progression.

STATISTIQUE. — *Morts subites et suicides en Russie.* — St-Petersbourg, 6 août. — Des rapports officiels ont démontré que, durant le cours de l'année 1832, 405 individus (324 hommes et 81 femmes) sont décédés de mort subite; en 1833, la proportion a considérablement augmentée, et les registres de l'état civil ont constaté 569 décès (353 hommes et 216 femmes). Le nombre des individus décédés de mort subite s'est donc élevé, durant ces deux années, à 667 hommes et 297 femmes. La proportion des hommes, comparée à celle des femmes, a été comme 2 1/2 sont à 1. La plupart de ces malheureux ont succombé aux suites de leur intempérance; il est rare à St-Petersbourg, de même que dans toutes les grandes villes de la Russie, que les réjouissances publiques n'occasionnent pas la mort d'une multitude d'individus. Ainsi, dans l'année 1833, on a relevé au milieu des rues et des places, sur les trottoirs et sur les quais, 78 hommes et 24 femmes morts d'ivresse et de froid. On sait qu'en Russie, ceux qui ont l'imprudence de s'endormir à l'air après avoir bu des liqueurs fortes avec excès, ne se réveillent plus. Dans l'espace de trois ans, c'est-à-dire depuis 1831 jusqu'à 1833 inclusivement, on a compté, à St-Petersbourg, 104 suicides. On a remarqué que les jeunes gens employaient presque tous, pour se détruire, des instruments tranchants et des armes à feu, tandis que les vieillards accordaient la préférence à l'eau ou à la corde.

H. R.

Un cas très-rare est celui dans lequel le bégaiement provient de la disposition vicieuse du frein fixant la langue à la paroi inférieure de la bouche dans des limites trop restreintes, et il n'est presque donné qu'à la sagacité ingénieuse de M. Hervez de Chégoin (de l'Académie de médecine de Paris), l'auteur des *Recherches sur les causes et le traitement du bégaiement* (Journal général de médecine, mai 1830), qui seules sont peut-être plus précieuses que tout ce qui a paru sur la matière, de distinguer avec certitude cet obstacle d'une foule d'autres qui produisent le même vice de prononciation. On ne s'étonne donc point que la section du filet fut le plus souvent infructueuse et aggravât presque toujours le mal; on l'appliquait à des cas dans lesquels la formation du filet n'entraînait pour rien. Une autre difficulté est encore de trouver la juste mesure de la section. Le nommé F. Picard, de Saint-Cyr, ouvrier, âgé de 40 ans, sembla me présenter un cas où le frein mal disposé était la cause du bégaiement; je priai M. le docteur Perrussel, qui me l'avait amené, de faire la section, et il l'a opérée avec une telle habileté que le bégue se trouve guéri de son défaut. Je donne à ce fait la publicité que la complaisance désintéressée de l'estimable docteur lyonnais mérite à juste titre, et engage tous les autres confrères à m'envoyer aussi les bégues indigents de leur connaissance.

Docteur SCHNEIDER, de Bonn.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1235) Vendredi prochain neuf septembre courant, à dix heures du matin, sur la place de la Préfecture de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, tabourets, horloge à sonnerie, buffet, commode, lits garnis, batterie de cuisine, etc.

(1239) Demain samedi dix heures du matin, dans le domicile du sieur Fontaine, charron-forgeur, à Lyon, quai Ste-Marie-des-Chaines, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en garde-manger, commode, garde-robe, table, chaises, forge, enclumes, bigorne, étaux, rais, jantes, bois, outils de charron-forgeur, etc.

ANNONCES DIVERSES

(1236) A VENDRE de suite, pour cause de décès. — Un établissement en pleine activité, susceptible d'extension, d'une facile gestion et pouvant également convenir à une dame.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Oddos, rue Bât-d'Argent, n° 21.

(1237) A VENDRE. — Une maison à quatre étages, près des Terreaux, du revenu de 4,000 fr.

S'adresser à M. Oddos, rue Bât-d'Argent, n° 21.

(1234) On demande un jeune homme de 18 à 24 ans pour apprenti imprimeur. Il sera payé après un essai de quinze jours.

S'adresser à l'imprimerie, rue Chalandon, n° 5.

AU PRIX FIXE. — PAPON, marchand cordonnier et bottier, rue Puits-Gaillot, n° 19, au 2^e, prévient le public qu'il tient un assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants, à juste prix. Pour hommes: bottines hautes, 17 fr.; bottines basses, 14 fr.; quart de bottes, 11 fr.; souliers, 5 fr. 50 cent.; barquettes, 2 fr.; babouches fourrées, 2 fr. 50 c. Pour femmes, souliers et escarpins, 4 fr. 25 cent.; barquettes en peau, 1 fr. 75 cent.; barquettes fourrées, 2 fr. (1238)

Avis aux Chasseurs.

(521) Le sieur Louis FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise; il les dresse au gré de l'amateur. S'y adresser.

Diligence pour Aix-les-Bains,

Partant tous les jours à huit heures du soir.

BONAFOS FRÈRES, RUE NEUVE, N° 17.

On trouve dans les bureaux les listes des baigneurs. (1098)

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ,

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur

en médecine de la Faculté de Londres,

16, rue de la Darce,

A MARSEILLE.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales, et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Cette préparation examinée, approuvée et autorisée par le gouvernement anglais en 1812, soumise à un examen rigoureux par le gouvernement français en 1828, vient d'être spécialement approuvée et brevetée par les gouvernements de Sardaigne, de Lombardie, Toscane, Rome, Naples, et le duché de Parme, après un examen des facultés de médecine de Turin, Milan, Gènes, Rome, Naples et l'université de Parme.

Se vend en boîtes, de 3 f. et 10 f.

Le dépôt est à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (1027)

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acreté ou Vice du Sang par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

GOLS OUDINOT

EN VRAIE CRINOLINE OUDINOT

DUREE 5 ANS.

POUR VILLE ET CAMPAGNE,

BALS ET SOIRÉES,

PLACE DE LA BOURSE, 27

AVIS CONTRE LA FAUSSE CRINOLINE.

Cachet signature Oudinot, seul type des cols en vraie crinoline Oudinot, apposé sur ses cols, cinq ans de durée; brevétés à l'usage de l'armée; ceux de luxe, chefs-d'œuvre d'industrie, ont fixé la vogue pour bals et soirées.

SIGNATURE sur chaque col, autrement usage nul et mauvaise tenue, enfin déception.

Dépôts à Lyon, chez MM. Allongue, marchand, rue Puits-Gaillot, et Giraud, marchand, rue Louis-le-Grand; à Villefranche, chez M. Sapin-Giraud, négociant. (256)

GRAND-THÉÂTRE. — Jeudi, 8 septembre 1836. — LA RÉPUBLIQUE, L'EMPIRE ET LES CENT-JOURS. — Six heures.

Vendredi 9 septembre 1836. — BERTRAND ET RATON, comédie; LE DIEU ET LA BAYADÈRE, opéra.

GYMNASÉ LYONNAIS. — Jeudi 8 septembre 1836. — UN DE PLUS, vaud.; UNE POSITION DÉLICATE, vaud.; LE DÉMON DE LA NUIT, vaud. — Six heures.

Vendredi 9 septembre 1836. — Au bénéfice de M. Jules, les premières représentations de: LE SOLDAT DE LA RÉPUBLIQUE, drame; L'HOMME À FEMMES, vaud.; LE PORTRAIT DU DIABLE, vaud.

Bourse de Paris du 6 septembre 1836.

Les intimes de la doctrine ont fait de nouveaux efforts pour soutenir les fonds en hausse. Le 3 p. 0/0 a atteint le cours de 80 23 offert, auquel il est resté. L'actif est resté stationnaire à 50 3/8.

Cinq pour cent.	109 10	109 20	109 40	109 45
— fin courant.	109 30	109 45	109 50	109 45
Quatre pour cent.	101 60			
Trois pour cent.	80	80 5	79 95	80 5
— fin courant.	80 15	80 50	80 15	80 25
Rentes de Naples.	99 45	99 70	99 45	99 70
— fin courant.	99 70	100	99 90	100
Actions de la Banque.	2270			
Quatre Canaux.	1232 50			
Caisse hypothécaire.	»			
Emprunt d'Haïti.	»			



V. PENICAUD,
Rédacteur en chef.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.